



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 mars 2001
Français
Original: anglais

Lettre datée du 12 mars 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous transmettre la communication ci-jointe, datée du 8 mars 2001, que m'a adressée le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette communication à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**

Annexe**Lettre datée du 8 mars 2001, adressée au Secrétaire général
par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité
de l'Atlantique Nord**

À l'issue de la mission d'enquête que mon Représentant personnel a effectuée la semaine dernière dans le sud de la Serbie ainsi que des visites de l'équipe politico-militaire de l'OTAN à Skopje, je tiens à vous informer des décisions que le Conseil de l'Atlantique Nord (CAN) a prises aujourd'hui.

Pour ce qui est de la situation dans le sud de la Serbie, le CAN a arrêté plusieurs mesures importantes concernant la zone de sécurité terrestre (ZST). Ces mesures doivent être appliquées très prochainement et aller de pair avec des mesures de confiance, dont un accord de cessez-le-feu entre les autorités de la République fédérale de Yougoslavie et serbes et les représentants des Albanais de souche, ainsi que l'amorce de négociations directes entre les parties.

En particulier, le CAN a confirmé l'intention de l'OTAN de supprimer le moment venu la ZST, tout en réaffirmant qu'à ce stade, le commandant de la Force au Kosovo (COMKFOR) devrait maintenir son autorité sur la ZST ainsi que sur la zone de sécurité aérienne (ZSA) en vertu de l'accord militaro-technique. À titre de première étape de la réduction progressive et subordonnée de la ZST, le Conseil a autorisé le COMKFOR à permettre le retour contrôlé des forces de la République fédérale de Yougoslavie dans la ZST, dans un petit secteur limitrophe de la frontière entre la Serbie et l'ex-République yougoslave de Macédoine^a (secteur C-Est). Cette mesure peut être prise dans les prochains jours.

Le CAN a également décidé que le retour contrôlé dans la ZST se poursuivrait rapidement par la suite à la frontière septentrionale du Kosovo avec la Serbie proprement dite (secteur A), dont la bande frontalière entre la République fédérale de Yougoslavie et l'Albanie (secteur C-Ouest). La partie de la ZST qui se trouve dans la municipalité de Medveda (secteur D) peut être dégagée en même temps que le secteur A ou plus tard. Ces mesures seront prises sous réserve des recommandations que le COMKFOR doit soumettre à l'approbation du Conseil aux environs du 20 mars. Le CAN autorisera l'accès au secteur B à un stade ultérieur.

Le Conseil restera saisi de la question et notamment de l'examen des arrangements relatifs à l'appui à la mission de surveillance de l'Union européenne. J'ai également demandé à mon Représentant personnel, M. Felth, de retourner dans la région en cette fin de semaine au moment de la toute prochaine étape, qui est l'accord de cessez-le-feu entre les parties concernées. Sachez que le Vice-Premier Ministre Covjic, dans une lettre qu'il m'a adressée, a annoncé que des changements de personnel seraient opérés dans les unités de l'armée yougoslave et de la police spéciale du Ministère des affaires intérieures, qui seront autorisés à pénétrer dans la ZST. Cela devrait constituer une bonne mesure de confiance initiale.

Pour ce qui est de l'ex-République yougoslave de Macédoine, le CAN, tout en se félicitant des mesures prises récemment par le COMKFOR, a chargé nos autorités militaires de définir des mesures supplémentaires propres à renforcer la sécurité le long de la frontière avec le Kosovo. Nous étudions également les conclusions de la

^a La Turquie reconnaît l'ex-République yougoslave de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Mission consultative sur la sécurité aux frontières qui est rentrée de Skopje, ainsi que le renforcement de l'aide bilatérale et multilatérale au gouvernement. Nous examinerons d'autres moyens d'apporter un appui politique au gouvernement sur la base des recommandations de l'Ambassadeur Speckhard, Secrétaire général adjoint délégué aux affaires politiques, qui est rentré récemment de Skopje. Sachez également que le CAN tiendra une réunion des 19+1 avec le Ministre des affaires étrangères Kerim le vendredi 9 mars, à la demande de celui-ci. Je ne doute pas que cette réunion offrira une occasion utile de rencontrer les préoccupations des autorités et d'encourager la poursuite de leurs réactions mesurées devant la situation à la frontière septentrionale.

De toute évidence, il nous faut maintenir un contact étroit entre nos organisations respectives pendant que la situation évolue. J'attends avec intérêt la prochaine réunion de coordination sur les Balkans qui doit se tenir à Bruxelles le 22 mars sous la présidence de Mme Fréchette.

(Signé) George **Robertson**
